

CHARTRE INFORMATIQUE

Préambule

Cette charte a pour objet de définir les modalités et conditions générales d'utilisation des comptes Internet attribués. Elle s'applique donc à tout utilisateur membre du personnel, élève ou étudiant.

Elle se propose de définir un certain nombre de règles d'ordre déontologique : si l'Internet est un formidable espace de liberté, celle-ci ne peut s'exercer que dans le strict respect de la personne humaine, en particulier à l'égard de l'enfance.

Elle s'inspire des chartes déjà mises en place par différentes académies.

1. Rappel de la Loi

1- La fraude informatique

"l'accès ou le maintien frauduleux dans un système informatique,... la modification, la suppression et l'introduction frauduleuses d'informations,... la modification, la suppression et l'introduction de traitements dans un système dans le but d'en fausser le comportement" sont des délits... punis par des peines pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75000 € d'amende, assorties éventuellement de l'interdiction, pour une durée de cinq ans au plus, d'exercer une fonction publique ou d'exercer l'activité professionnelle ou sociale dans l'exercice de laquelle ou à l'occasion de laquelle l'infraction a été commise (articles 323-1 à 323-7 du Code pénal).

2- La protection des logiciels

" ... Toute reproduction de tout logiciel autre que l'établissement d'une copie de sauvegarde est illicite... (article L122-6 du Code de la propriété intellectuelle) " Elle constitue le délit de contrefaçon (article L335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

Les peines encourues peuvent aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300000 € d'amende.

3- La confidentialité et le respect des libertés individuelles

« Le fait de collecter des données à caractère personnel par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite, ou de divulguer des données à caractère personnel à la connaissance de tiers est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 Euros d'amende. » (articles 226-16 à 226-22 du Code pénal)

4- Règles d'utilisation d'Internet

les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en terme d'utilisation ou être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Le titulaire de l'accès Internet est le seul responsable de l'utilisation des données qu'il consulte et transfère et doit notamment s'assurer qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires (licences d'utilisation de logiciels, droit de reproduction des images, des textes et des sons...).

Des messages de nature diffamatoire, discriminatoire (raciste, sexiste), pornographique. ou d'incitation à la violence, diffusés par Internet tombent sous le coup de la loi pénale, sans préjudice de sanctions disciplinaires.

2. Règles propres au Lycée Notre-Dame du Grandchamp

1- Confidentialité

Les éléments permettant au titulaire du compte d'accès Internet de s'identifier et de se connecter aux services Internet sont personnels et confidentiels. En conséquence, **le titulaire s'engage à conserver secrets les éléments constitutifs de son identification** (nom d'utilisateur, mot de passe) **et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.**

En cas de perte ou de vol d'un des éléments d'identification, le titulaire du compte doit informer dans les meilleurs délais le service informatique qui en fera l'annulation immédiate.

2- Utilisation professionnelle

Tout usage des éléments d'identification de l'abonné est fait sous l'entière responsabilité de celui-ci.

Chaque titulaire d'un compte d'accès Internet fourni par le service informatique s'engage à n'utiliser ce dernier que dans **un cadre exclusivement professionnel (éducatif, pédagogique, culturel, information sur l'éducation).**

3- Conditions d'utilisation des logiciels de communication Internet

La direction du Lycée Notre Dame du Grandchamp se réserve le droit de contrôler la bonne utilisation des logiciels et moyens mis à disposition du personnel et des élèves. Pour établir ce contrôle, les connexions établies sont consignées électroniquement sur le serveur. De même, le Lycée Notre Dame du Grandchamp se réserve le droit de mettre en œuvre un ensemble de mécanismes techniques et d'audits lui permettant de contrôler la bonne application de cette charte. En aucun cas, le Lycée Notre Dame du Grandchamp ne saurait être tenue pour responsable de la nature des données et informations qui pourraient transiter par son intermédiaire.

4- Restrictions

Le Lycée Notre Dame du Grandchamp se réserve le droit "de limiter et de soumettre à autorisation l'usage d'applications très consommatrices de ressources réseau (diffusion de vidéo, téléchargement, chat...) pour assurer à l'ensemble des utilisateurs un niveau de qualité de service optimal. Ces limitations pourront être modifiées à tout moment".

Le chef d'établissement se réserve le droit d'engager des poursuites, sans préjudice des sanctions administratives, à l'égard de toute personne ayant participé, directement ou par personne interposée, à la violation de la présente charte.

3. Listes non exhaustive des limitations

1- Téléchargement : Le téléchargement consiste à rapatrier sur le réseau privé des fichiers sous quelque forme que ce soit. Inconvénients : risque élevé de virus, très gourmand en bande passante. Pour offrir à l'ensemble des utilisateurs un niveau de qualité optimale, le téléchargement est **interdit**.

2- Contenu illicite: contenu ou action manifestement contraire à l'ordre public et, principalement, la pédophilie, l'incitation à la haine raciale, la négation de crimes contre l'humanité, l'appel au meurtre, le proxénétisme et le trafic de stupéfiants, les atteintes à la sécurité nationale.

3- Chat : L'usage des services de dialogue en direct (ou Chat), est interdit, compte tenu de l'impossibilité objective de maîtriser le contenu des messages, et du caractère tendancieux ou pornographique ou de l'absence d'intérêt pédagogique de certains d'entre eux.

4- Jeux : la visualisation de sites de jeux, ainsi que l'installation et l'utilisation de jeux sont interdits sur le réseau.

5- Installation de logiciels : Le service informatique n'autorise pas l'installation de logiciels autres que ceux fournis sur les postes informatiques. Si toutefois pour des besoins pédagogiques, vous ne disposez pas d'un logiciel adéquat, votre cas peut-être étudié au service informatique.

6- Le stockage de données sur le serveur : chaque élève du lycée dispose d'un répertoire personnel sur le serveur pour qu'il puisse sauvegarder ses données. Cet espace n'est pas fourni pour héberger des données personnelles (photo, vidéo, musique, jeux ...).